

Affaire suivie par :
Judith MEJEAN
Tél : 04 72 80 67 01
Mél : ce.ia69-prevention@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07

**COMITE D'HYGIENE, DE
SECURITE ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL DEPARTEMENTAL
(CHSCTD)**

Séance du 21 juin 2021

Lieu de la réunion : visioconférence

Début de la séance : 14h00

Fin de la séance : 15h30

Représentants de l'administration :

- M. Philippe CARRIERE, inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône (IA-DASEN), **président**
- M. Bruno DUPONT, secrétaire général de la DSDEN du Rhône

Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- Monsieur Benjamin GRANDENER, école élémentaire Paul Langevin – Vaulx-en-Velin (FSU)
- Madame Nadège PAGLIAROLI, collège Frédéric Mistral – Feyzin (FSU)
- Madame Manon PILLOY, école élémentaire Claudius Berthelier – Lyon 7^e (FSU)
- Madame Isabelle CERT, lycée Germaine Tillion – Sain Bel (UNSA)

Membres suppléants :

- Monsieur Fabien GRENOUILLET, école élémentaire Gabriel Péri – Givors (FSU)
- Monsieur Yves MIELLET-BENSAN, DSDEN du Rhône – Lyon 7^e (UNSA)

Assistaient également à la réunion :

- Madame Pamela ALLAIN, infirmière du travail – rectorat de l'académie de Lyon
- Madame Judith MEJEAN, conseillère de prévention départementale - DSDEN du Rhône
- Madame Bernadette GERARD, conseillère de prévention académique – rectorat de l'académie de Lyon

ORDRE DU JOUR

- Fonctionnement des écoles et établissements scolaires du Rhône en période de circulation du Covid-19 ;
- Questions diverses.

.....

Après avoir vérifié que le quorum requis est atteint, le président ouvre la séance.

Le syndicat FSU communique une déclaration liminaire (cf. annexe).

Le syndicat UNSA communique une déclaration liminaire (cf. annexe).

L'IA-DASEN relève que la diffusion par mél des consignes mises à jour de la FAQ ministérielle, en anticipation de la publication, a été jugée pertinente. Il privilégiera ce mode de transmission chaque fois que possible.

Concernant le groupe de travail canicule et fortes chaleurs, il s'inscrit dans la continuité des travaux initiés avec son prédécesseur. Ces travaux seront réactivés dès l'année scolaire prochaine.

Il remarque que la problématique des élèves EHP est un sujet de préoccupation commun à l'ensemble des organisations syndicales. De vraies situations ressortent de la lecture quotidienne des faits établissements. Elles constituent une priorité d'action départementale. Un point a été fait avec l'ARS sur l'ensemble des dossiers à traiter et un comité de suivi est programmé avant les congés d'été.

Les représentants des personnels souhaitent connaître les perspectives de l'ARS pour solutionner la problématique de l'accueil des élèves en IME et ITEP.

L'ARS est contrainte de pallier le manque de structures d'accueil des jeunes adultes (compétence des collectivités territoriales) au détriment des places pour les jeunes enfants. 60 places seront libérées à la rentrée scolaire 2021. L'accueil en SESSAD se développe dans le même temps. Outre l'ouverture d'un plus grand nombre de places, les objectifs d'amélioration pour l'ARS portent sur une meilleure prise en charge des enfants à l'intérieur des structures d'accueil, ainsi qu'un gain en réactivité afin d'éviter l'enlisement des dossiers les plus complexes. Sur certaines situations préoccupantes, l'IA-DASEN saisit le parquet directement, car la coopération des parents représente aussi un enjeu majeur. Par ailleurs, il souhaite obtenir que MDPH, Éducation nationale et ARS aient un droit de regard sur l'accueil des enfants en structures médicalisées. À ce jour, la prise en charge relève de la seule compétence des directeurs des établissements médicosociaux. Ors, certains refus de prise en charge demeurent

incompréhensibles.

Les représentants des personnels souhaitent que cet engagement de l'IA-DASEN sur ce sujet associant de nombreux partenaires puisse aboutir à des évolutions concrètes à brève échéance.

L'IA-DASEN répond qu'il se tiendra à son obligation d'engagement mais le résultat ne dépendra pas que de lui.

L'organisation des examens n'est pas du ressort de l'IA-DASEN mais de l'académie et du CHSCTA.

Les représentants des personnels remarquent qu'il n'y a pas de CHSCTA programmé avant la fin de l'année scolaire.

À l'issue de cette première année d'essai des PIAL, l'IA-DASEN a proposé des pistes d'évolution du dispositif, sur la base du retour d'expérience et des préconisations de l'inspection générale. Elles portent sur la création de 18 PIAL de taille intermédiaire afin de faciliter la gestion par les coordonnateurs, les temps de trajets des AESH s'en trouveront également diminués ; l'arrêt des PIAL inter-degré au profit de PIAL prenant en compte les habitudes de fonctionnement des établissements entre eux ; une IMP de taux 4 pour les coordonnateurs des PIAL de taille importante. Ces modifications seront mises en œuvre progressivement afin que les contrats de travail puissent être modifiés au fur et à mesure. Elles ont reçu un bon accueil des pilotes de PIAL. Une amélioration du contexte sanitaire sera toutefois un facteur décisif de consolidation du dispositif.

Puis le président de séance procède à l'ordre du jour.

1° Fonctionnement des écoles et établissements scolaires en contexte de circulation du covid-19

Le président de séance se propose de répondre aux questions diverses.

- Le remplacement en ULIS ne semble pas prioritaire y compris pour des périodes longues. Pourtant cela met à mal des écoles parce que l'intégration permanente dans les classes ordinaires est très difficile.

Les représentants des personnels alertent sur la réponse donnée très souvent aux directeurs d'école indiquant l'existence de priorisations de remplacement.

Le contexte de circulation de la covid-19 a généré une certaine tension sur le remplacement. Toutefois, les ULIS n'apparaissent pas plus impactées que les structures ordinaires, notamment suite à l'interdiction du brassage des élèves (mai 2021). Aucune consigne spécifique aux ULIS n'a été donnée.

- Absence en CP CE1 dédoublées : des écoles nous signalent que le bureau de remplacement donne l'instruction de répartir les élèves dans les autres classes de CP-CE1 en cas d'absence d'enseignants. Qu'en est-il de cette consigne qui date de plusieurs mois, avant la nouvelle FAQ, et avant l'amélioration de la situation du remplacement que vous avez annoncé au dernier CHSCT ?

L'IA-DASEN indique n'avoir donné aucune instruction contraire aux dispositions de la FAQ ministérielle.

- Dans la FAQ covid du MEN, il est précisé que la vaccination peut entraîner une ASA si le rendez-vous se situe sur un temps de service. Au vu des délais d'envoi des convocations, certains collègues voient leurs rendez-vous de vaccination s'entrechoquer avec leurs convocations de surveillance et/ou jury d'examens au baccalauréat. Un tel dispositif pourrait-il être mis en place?

Pour l'IA-DASEN cette question n'est plus d'actualité. L'accès à la vaccination est aujourd'hui facilité par l'élargissement des créneaux horaires d'accueil en centres de vaccination et par la diminution conjoncturelle du nombre de volontaires à la vaccination. Ce contexte permet d'obtenir un rendez-vous en dehors des heures de présence devant élèves. Le recours à une ASA demeure l'exception.

2° Questions diverses

- Allègement REP+ pour les PE : quelle compensation pour les collègues ? Quelles solutions pour l'an prochain ?

Dans le respect des temps de formation et de pondération prévus par la réglementation, l'objectif pour l'année scolaire 2021-2022 est de réaliser les temps de formation et de concertation sur la première partie de l'année. Cette organisation repose sur l'ouverture d'un « crédit différé » prévoyant le remplacement des enseignants sur la période 1 pour réaliser une formation/concertation sur la période 3 hors temps de travail.

La demande des représentants des personnels porte sur les temps de concertation de l'année scolaire 2020-2021. Les enseignants ayant réalisé des temps de concertation sans remplacement peuvent-ils faire valoir une journée de congé ou une compensation financière ?

La situation du remplacement ne permet pas d'envisager une journée de congé. Aucun texte ne prévoit de compensation financière. Une solution sera à l'étude pour l'an prochain afin d'équilibrer les périodes 1 et 5.

Les représentants des personnels soulignent que cette même question est restée sans réponse en juin 2020.

- Direction à Valsonne : la directrice d'école a été personnellement fortement remise en cause par le maire du village. Quelles solutions pour ces maires qui sortent de leurs prérogatives en évaluant les compétences professionnelles d'un fonctionnaire d'État ? En effet, ces situations se sont multipliées dernièrement. Nous rappelons les situations à Genas, Taponas, Mornant.

La commune de Valsonne a projeté des travaux dans l'école, dont la planification a cristallisé les relations entre la directrice d'école et le maire. L'IEN est intervenu en médiation.

Lorsque des situations de tensions entre les directeurs d'école et les maires surviennent, l'IA-DASEN directement ou via les IEN intervient en médiation. La qualité des relations professionnelles est fondamentale pour travailler en bonne intelligence. Elle repose sur le respect des prérogatives de chacun.

Les représentants des personnels ont le sentiment que, parce qu'ils financent les locaux scolaires, de plus en plus de maires se positionnent au-dessus des représentants de l'État. Ils alertent sur la multiplication de ces débordements.

L'IA-DASEN est à l'écoute. A l'instar des situations citées sur Genas, Taponas et Mornant, il adressera un courrier au Maire de Valsonne. Il estime inadmissibles les remises en cause de professionnels des écoles exprimées publiquement, par voie de presse notamment.

- Canicule : lors du dernier épisode de canicule, l'IA-DASEN avait validé la possibilité pour les écoles de proposer aux familles de garder leurs enfants si les journées de fortes chaleurs se succédaient. Validez-vous ce même dispositif ? Même questionnement dans le 2nd degré : comment faire pour les nombreux collègues et élèves en cours en préfabriqués ou dans des lieux clos (CDI, etc.) dont la température ne peut être régulée ? Des dispositifs relatifs à une température ambiante maximale seront-ils en application ?

Des consignes seront données aux écoles dès le début de l'année scolaire en anticipation de prochains épisodes de canicule.

L'IA-DASEN rappelle que la décision de fermeture d'une école pour raison de sécurité est une prérogative de la Préfecture.

Les représentants des personnels interpellent sur la problématique des locaux mal isolés ou en préfabriqués dans le second degré.

L'IA-DASEN rappelle la compétence du chef d'établissement pour adapter les conditions d'accueil des élèves et des personnels en fonction de chaque situation locale. Certains préfabriqués peuvent s'avérer mieux isolés que des salles de classe.

- Situation au collège Alice Guy à Lyon 8^{ème} : 3 signalements sur le registre mentionnent des difficultés de climat scolaire entraînant des situations violentes entre personnel.le.s de l'établissement et élèves. Une prise de contact a-t-elle été effectuée auprès de l'établissement ? Les collègues réitèrent leur demande d'abondement de personnels en vie scolaire (AED). Qu'en est-il ?

L'IA-DASEN a demandé un accompagnement par l'IA-DAASEN en charge du secteur. Une dotation en AED supplémentaire sera effective pour la rentrée prochaine. Une priorité au niveau académique a été accordée pour la nomination définitive d'un adjoint au principal. Une enquête climat scolaire a été ouverte pour la rentrée 2021.

- Situation au collège Jean de Verrazane à Lyon 9ème (signalement au RSST n°4437) : la collègue CPE concernée par les insultes proférées lors du conseil de discipline mentionné dans le registre a-t-elle été accompagnée et conseillée (dépôt de plainte, protection fonctionnelle, etc.) ?

La problématique de vie scolaire de cet établissement est connue et très suivie par la DSDEN. Des dispositifs d'aide ont été mis en place : moyens supplémentaires lorsque nécessaire ; aide extérieure par une enquête Vie scolaire. Des propositions pour un plan de lutte contre les violences scolaires sont en cours de formalisation.

Le signalement rédigé sur le registre de santé et sécurité au travail ne visait pas à alerter sur une situation individuelle mais collective.

L'IA-DASEN est très attentif aux situations de climat scolaire dégradé dans les établissements. La convention signée avec le Préfet pour la mise en œuvre du dispositif de « rappel à la loi » constitue un outil d'aide à l'action partenariale. Elle permet un signalement au parquet lors de débordements de familles, ainsi qu'une réponse pénale immédiate. Des familles ont déjà été condamnées.

Face à l'augmentation des faits de violence, constatée par l'ensemble des partenaires à l'échelle du département, l'objectif est de gagner en réactivité.

- Examens nationaux :
 - Beaucoup de collègues de collèges témoignent d'une surcharge de travail due à la convocation au jury de l'oral du DNB en sus de leurs obligations de service. Une rémunération est-elle envisagée pour cette épreuve obligatoire d'un examen national (comme le stipule l'arrêté du 31/12/2015) ?
 - Convocations : les collègues correcteur.trice.s du baccalauréat reçoivent leurs convocations au grand oral seulement quelques jours avant le début de l'épreuve. Cela génère un stress grandissant pour s'organiser. Les collègues de philosophie ne voient pas figurer le nombre de copies à corriger sur leurs convocations, cela génère de gros problèmes d'organisation dans leur travail de corrections. Quand seront-ils informés du nombre de copies à corriger par correcteur ? Ces convocations et leur délai d'envoi ne peuvent-ils être améliorés ?
 - La standardisation des copies numérisées entraîne une détérioration des conditions de correction (exposition longue face aux écrans, etc.), l'impression des copies dans les établissements est-elle possible? Une note en ce sens peut -elle être envoyée aux proviseur.re.s?

L'organisation des examens nationaux relève de la compétence du recteur et de l'académie.

Après consultation des participants, le président de séance acte, pour l'année scolaire 2021-2022, du retour à un calendrier habituel du CHSCTD si la situation sanitaire le permet, ou de la continuation de réunions en format cours dédiées au fonctionnement des écoles et établissements scolaires en contexte de circulation de la covid-19.



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

Le format cours de réunion à distance ayant satisfait les participants, l'IA-DASEN incite à l'adopter dans le fonctionnement normal du CHSCTD, en complément du format long de séance, dans un souci d'efficacité.

Pour terminer, il invite les membres présents à passer le message aux concitoyens de continuer à se faire vacciner.

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie les participants et lève la séance à 15h30.

Fait à Lyon le 20 juillet 2021.

L'Inspecteur d'académie –directeur académique
des services de l'éducation nationale,

signé

Philippe CARRIERE

Le secrétaire du CHSCTD,

signé

Benjamin GRANDENER

DECLARATION PREALABLE FSU

CHSCTD du 21 juin 2021

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

C'est avec surprise que nous avons accueilli le courriel au sujet du port du masque jeudi dernier. En effet, nous étions habitués à attendre la FAQ pour espérer y trouver ce type d'informations pourtant nécessaires dans les établissements. La voie et la rapidité de communication que vous avez choisie nous conviennent parfaitement.

Nous souhaiterions également revenir sur des sujets mis en œuvre depuis 2 ans. Un groupe de travail "fortes chaleurs" s'est réuni plusieurs fois en 2019/2020 où plusieurs pistes de préventions devaient être engagées (état des lieux, consignes départementales lors de journées de canicule, travaux divers...). Qu'en est-il de ces travaux, quelles avancées dans les établissements ?

Aussi, de nombreux retards s'accumulent sur les nominations d'AESH. Cela impacte grandement la prise en charge et l'accueil des élèves au comportement Hautement Perturbateur qui continuent, comme en témoignent les fiches SST toujours aussi nombreuses, à mettre à mal leurs conditions d'apprentissages et les conditions de travail des enseignant.es. Le manque de place grandissant dans les IME dégrade aussi la scolarisation de ces élèves. Les discussions avec l'ARS permettront-elles de développer le nombre de places ?

Quelques jours après le début des épreuves, le constat est sans appel : le ministère et le rectorat n'ont pas pris la mesure des caractéristiques de cette session d'examens. L'organisation des examens 2021 s'est avérée une nouvelle fois très compliquée en raison du manque d'anticipation de l'administration. Très rapidement, quelques mois après le début de l'année scolaire, tout a montré qu'elle ne serait pas normale, dans un contexte sanitaire toujours très compliqué. Dès le mois de décembre, la FSU a alerté sur la nécessité d'anticiper la question des examens, de préparer différentes hypothèses afin de ne pas revivre les épisodes de l'année précédente. Fidèle à lui-même, le ministre a refusé pendant des mois d'ouvrir le dossier examens puis a annoncé dans l'urgence et sans mener une réelle concertation ses décisions pour les examens. Comme l'an dernier, impréparation, déni de réalité, obstination d'un ministre à n'écouter que lui-même conduisent toute la communauté scolaire dans l'impasse! Charge de correction, rupture d'égalité, protocole sanitaire, informations contradictoires, retard de publication des textes réglementaires, modifications permanentes du cadrage des épreuves... S'il fallait entretenir le désordre, le ministère ne s'y prendrait pas autrement. L'envoi tardif des convocations, qui sont parfois fantaisistes, notamment pour le grand oral, met en lumière les difficultés à organiser une épreuve complexe mais aussi le manque de personnels dans les services des examens, durement touchés par des suppressions de postes entre 2007 et 2012 et qui n'ont jamais été recréés. Délai de corrections, nombre de copies, copies dématérialisées... La FSU dénonce des conditions de corrections inacceptables.



Déclaration liminaire UNSA-
Education CHSCTD69 du 21 juin 2021

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et messieurs, membres du CHSCTD,

La levée de l'obligation du port du masque dans les espaces extérieurs des écoles et des établissements, notamment depuis l'arrivée des températures estivales, représente un soulagement pour les personnels et les élèves. Mais que faire, face à des températures excessives en classe dépassant les 30°C dès 8 heures du matin !! Des solutions provisoires, comme les ventilateurs et les rideaux mis en place les années précédentes sont loin de résoudre cette problématique. La pandémie ayant pointé le manque de points d'eau accessibles dans les écoles et établissements, il est indispensable de lancer les travaux nécessaires à l'amélioration du bâti dans les établissements scolaires. Quand sera, enfin, pris en compte la gravité sanitaire alarmante qui revient tous les ans ?

Préparer la rentrée, c'est anticiper afin qu'elle ne soit plus génératrice de stress ou d'angoisse. Il faut recruter des personnels pour que les remplacements puissent s'effectuer sans alourdir les autres classes, permettre à ceux qui travaillent en REP+ de retrouver leurs demi-journées de formation ou de concertation, pallier aux difficultés récurrentes et croissantes par le manque d'AESH et d'AED. Cette période de pandémie permettra-t-elle enfin d'en tirer des leçons constructives ? Les incompréhensions et surcharges de travail conséquentes que nous avons toutes et tous vécues ont été amplifiées par les effets d'annonces dans les médias, les ordres et les contre-ordres, le tout sans anticipation.

Les registres SST font toujours autant état des violences, verbales, physiques et morales, subies au quotidien par les personnels. Les réponses apportées, voire même l'absence de réponses, ne ressemblent toujours qu'à un pansement sur une hémorragie. Les manques de personnels formés, de solutions fiables et pérennes, de structures adaptées, sont devenues encore plus criants dans ce contexte de crise sanitaire avec des protocoles très compliqués à mettre en œuvre dans ces situations.

La crise sanitaire ne justifiant pas tout, L'UNSA-Education ne peut qu'espérer une rentrée moins difficile et plus à l'écoute que l'année dernière.